



Amiens, le 13 mai 2022,

Maxime PARUCH
Secrétaire Départemental
SE-Unsa de la Somme

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux
de l'Education Nationale de la Somme,
20 boulevard Alsace Lorraine
80063 AMIENS

Objet : Remboursement des frais de déplacement des Conseillers Pédagogiques de Circonscription et des membres des RASED

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Plusieurs conseillers pédagogiques de circonscription et membres des RASED nous ont fait part de leurs inquiétudes en ce qui concerne le droit au remboursement de leurs frais de déplacement. Comme il est d'usage, le montant d'une enveloppe allouée à une circonscription est ensuite réparti entre les différents personnels dont la fonction impose un certain nombre de déplacements. Or, comme vous devez le savoir, ce montant a été significativement diminué lors de la dernière dotation.

Même si des propos rassurants ont pu être adressés de manière verbale aux personnels, leur précisant que tout dépassement de l'enveloppe pourrait donner lieu à remboursement à posteriori, ces derniers craignent que cette demande légitime ne se transforme en véritable « parcours du combattant ». Alors qu'il nous reste un peu moins de deux mois de classe, il nous semble impératif qu'une communication officielle soit faite envers ces personnels afin de leur assurer que les frais de déplacements qu'ils ont déjà engagés et déclarés depuis janvier leur seront bien remboursés dans les délais les plus brefs. Cette communication devra également leur certifier que les frais qu'ils seront amenés à engager d'ici la fin de l'année scolaire donneront bien lieu à un remboursement.

Dans le cas contraire, compte-tenu des incertitudes qui pèsent à ce sujet, de l'inflation des prix et notamment du carburant, mais aussi du point d'indice toujours gelé à ce jour, le SE-UNSA encouragerait les personnels à ne plus se déplacer une fois leur enveloppe kilométrique consommée.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous aurez bien voulu porter à ce courrier et vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en l'expression de mes salutations distinguées et en mon attachement au service public d'éducation.

Maxime Paruch